

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 janvier 2025 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire suppléant : Jocelyn Bouchard

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier  
Nancy Toulza

Monsieur le conseiller : Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale,  
greffière-trésorière : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier  
Mario Dionne

---

1.  
**MOMENT DE RÉFLEXION**

2.  
**PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, greffière, constate le quorum de la séance.

25-01-001 3.  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

25-01-002 4.  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.  
**ADOPTÉE**

**5.**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**25-01-003**  
**5.1**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

**25-01-004**  
**5.2**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, adoptant le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

**25-01-005**  
**5.3**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, adoptant le règlement 24-562 concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

**6.**  
**REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

**7.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**8.**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

25-01-006

**8.1**  
**MISE À JOUR DE LA LISTE DES RÔLES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS, CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ORGANISMES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES OU AUTRES POUR LA VILLE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a demandé de procéder à la mise à jour des rôles attribués aux membres du conseil pour les mandats relatifs à certains organismes ou services de la municipalité :

<b>DOSSIERS MINIERS</b>	M. Jacques Fortin
COMAX (Éléonore, Métanor) Métaux Black Rock Comité de liaison Renard	

<b>DOSSIERS ÉCONOMIQUES</b>	
SADC	M <sup>me</sup> Nancy Toulza
CDEC	M. Jacques Fortin M <sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier

<b>DOSSIERS RÉGIONAUX</b>	
GREIBJ	M. Jacques Fortin
ARBJ	M. Jacques Fortin M <sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier
Tourisme Baie-James	M. Jacques Fortin
TGIRT	M. Mario Dionne
Village-Relais	M. Daniel Forgues

<b>DOSSIER LOGEMENT</b>	M <sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier
OMH	

<b>DOSSIERS TRANSPORTS</b>	M. Mario Dionne
Chapais Ligne Verte TACCBJ	

DOSSIERS LOISIRS	M. Pascal Poirier
Club de curling Opémiska Corporation des loisirs de Chapais Bibliothèque municipale et scolaire Centre sportif et communautaire Table des organismes communautaires	

DOSSIERS FAMILLES-AÎNÉS	
Aînés	M. Daniel Forgues M <sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier
Villes et Villages en santé	M. Daniel Forgues M <sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier
Groupe Neurones	M. Daniel Forgues

DOSSIERS PARCS, ESPACES VERTS ET URBANISME	
Sentiers pédestres Pistes cyclables Intégration de la zone naturelle d'influence Comité aviseur du parc Opémiska Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	M. Jocelyn Bouchard
Comité sur la démolition	M. Jocelyn Bouchard M. Mario Dionne M. Daniel Forgues

DOSSIERS SÉCURITÉ CIVILE	
Comité sécurité publique	M. Jacques Fortin M <sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier
Comité sur la sécurité routière	M. Mario Dionne M. Jocelyn Bouchard
Service des incendies	M. Mario Dionne

DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS	
Opérations Équipements et infrastructures municipales Eau, aqueducs et égouts	M. Jocelyn Bouchard M. Daniel Forgues

DOSSIER SÉCURITÉ AU TRAVAIL	M. Jocelyn Bouchard
Santé et sécurité au travail	

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** cette liste, jointe à la présente résolution, soit acceptée comme déposée.

**ADOPTÉE**

25-01-007

## 8.2

### **APPROBATION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des offices municipaux d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ a approuvé son budget 2025 le 28 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau approuvé par la Société d'habitation du Québec, prévoyant des revenus de l'ordre de 67 075 \$ et des dépenses de l'ordre de 163 592 \$ pour un déficit prévu de 96 517 \$ pour l'ensemble du parc immobilier situé à Chapais;

**QUE** la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais est établie à 9 652 \$ pour l'année 2025;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit le poste budgétaire numéro 02-520-00-959.

**ADOPTÉE**

25-01-008

## 8.3

### **CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAPAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier, siège, depuis septembre 2023, comme administratrice à titre de représentante de la Ville de Chapais au sein du conseil d'administration de Tourisme Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle d'administratrice de M<sup>me</sup> Belleau-Poirier se termine en septembre prochain et qu'elle demande au Conseil municipal d'être remplacée;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat permet un meilleur maillage entre les acteurs du milieu et le développement de produits touristiques uniques;

**CONSIDÉRANT QUE** le sujet a été discuté lors du comité plénier du 16 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal nomme M. Jacques Fortin, maire, en remplacement de M<sup>me</sup> Caroline Belleau-Poirier, conseillère, pour représenter la Ville de Chapais au collège électoral *Municipalité, localité, agglomération* de Tourisme Baie-James jusqu'à la fin de ce mandat qui se terminera en septembre 2025.

**ADOPTÉE**

25-01-009

#### 8.4

#### **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) a présenté ses prévisions budgétaires pour 2024 en novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** TACCBJ, organisme délégué, a présenté un budget équilibré, estimé à 359 066 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le TACCBJ a demandé à la Ville de Chapais une participation financière de 14 748 \$;

**CONSIDÉRANT** la participation financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant de 116 880 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors comité plénier du 20 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transport et de la Mobilité durable demande d'apporter des précisions à la résolution 23-11-231, adoptée en novembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QU'une** nouvelle résolution soit présentée, avec les précisions demandées soit :

**QUE** la Ville de Chibougamau soit désignée à titre d'organisme mandataire et que le TACCBJ est désigné à titre d'organisme délégué;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2024 telles que présentées par le TACCBJ en novembre 2023 et que le montant demandé de 14 748 \$ a été prévu au budget 2024 pour les services de transport adapté;

**QUE** le Conseil est en accord avec la tarification exigée par l'organisme délégué;

**QUE** le versement de 14 748 \$ a été fait en février 2024;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-370-00-959.

**ADOPTÉE**

#### 9.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

#### 10.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

25-01-010

#### 10.1

#### **EMBAUCHE – POSTE OCCASIONNEL D'OPÉRATEUR JOURNALIER – DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a procédé, en décembre dernier, à un affichage public pour combler un poste occasionnel d'opérateur journalier au département des Travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l’affichage se terminait le 10 janvier;

**CONSIDÉRANT QU’**un candidat a été retenu, soit monsieur Steve Perron;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’entériner, en date du 20 janvier, l’embauche de monsieur Steve Perron au poste occasionnel d’opérateur journalier, conformément à la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais – CSN, et ce conditionnellement à un examen médical concluant.

**ADOPTÉE**

**11.**  
**FINANCES ET TRÉSORERIE**

25-01-011

**11.1**  
**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d’administration concernant les transactions du mois de décembre 2024 et s’élevant à **491 830,25 \$** soit acceptée telle que déposée;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes à payer et apparaissant dans la liste du mois de décembre pour un montant de **337 793,59 \$**.

**ADOPTÉE**

25-01-012

**11.2**  
**OCTROI D’UN MANDAT À L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit réaliser un exercice sur le maintien de l’équité salariale;

**CONSIDÉRANT QUE** l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a soumis une offre de service pour la réalisation de cet exercice consistant à s’assurer que toutes les étapes prévues à la *Loi sur l’équité salariale* sont respectées et que les honoraires sont de 195 \$ / heure;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps de travail estimé est de 35 heures pour la réalisation de ce mandat et que cette offre de service se situe en deçà du seuil de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu du *Règlement 24-561 concernant la gestion contractuelle*;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’entériner l’octroi du mandat à l’UMQ, pour la réalisation de l’exercice sur le maintien de l’équité salariale, soit 35 heures à 195 \$ / heure, plus les frais d’administration de 4 % et les taxes applicables;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient prélevés au budget d’opération, à même le poste budgétaire 02-133-00-419.

**ADOPTÉE**

25-01-013

11.3

**ACHAT D'UN BANC DE PARC POUR LE CIMETIÈRE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue en octobre dernier d'un citoyen sollicitant l'aide de la Ville de Chapais pour l'achat d'un banc de parc pour le cimetière;

**CONSIDÉRANT** la une soumission reçue de la compagnie *Lalema* d'un montant de 1 750 \$, plus les taxes applicables, répond à nos besoins et que le prix comprend la livraison;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense se situe en deçà du seuil et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été discuté lors du comité plénier du 21 octobre 2024 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** l'achat d'un banc de parc à la compagnie *Lalema* au montant de 1 750 \$, plus les taxes appliquées (soumission 118667);

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opération, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

**ADOPTÉE**

25-01-014

11.4

**OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR LA REMISE À NEUF DU COMPRESSEUR N 1 DE L'ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le contrat d'entretien, le manufacturier recommande une remise à neuf du compresseur selon les années d'opération;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue le 13 janvier 2025 de Cimco Réfrigération, au montant de 14 116,67 \$, plus les taxes applicables, répond à nos besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service se situe en deçà du seuil et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive de madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ENTÉRINER** l'octroi du contrat à la compagnie Cimco Réfrigération pour remettre à neuf le compresseur n°1 de l'aréna, au coût de 14 116,67 \$, plus taxes applicables;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés budget d'opération à même le poste budgétaire 02-701-30-526.

**ADOPTÉE**

12.

**GREFFE**

## 12.1

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La greffière, madame Mélanie Gagné, mentionne que les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## 12.2

### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGE REÇUS POUR 2024**

Conformément à l'article 5.3.5 du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais qui stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 du Code doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier.

La greffière, madame Mélanie Gagné, dépose le registre des déclarations pour 2024 des membres du conseil municipal.

## 13.

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2024**

Madame Mélanie Gagné confirme, aux membres du conseil et à la population, le dépôt du rapport des permis émis en 2024 et préparé par monsieur Gaétan Gravel, responsable du service de l'urbanisme.

Elle précise que le rapport évoque que 2024 a connu une baisse d'environ 0,9 % des permis délivrés pour l'ensemble des secteurs d'activités (construction, rénovation et autres), soit 183 permis comparativement à 205 en 2023. On observe une baisse de la valeur déclarée des travaux pour 2024 qui est de 3 366 217 \$ comparativement à 5 157 333 \$ en 2023, soit une baisse d'environ 30 %.

## 13.2

### **DEMANDE D'APPUIS – SOL CONTAMINÉ – MELCCFP**

25-01-015

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-10-169 de la municipalité de d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* (MELCCFP) publiés en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestion des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés remplacent les orientations du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et qu'une mise à jour de ce dernier prenant compte des nouvelles lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés sont attendues ultérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la section 4.1 des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés précise que les tableaux 2,3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour une concentration naturelle de métal ou de métalloïdes dans le sol et ainsi les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou BC pourront être valorisés sur ou hors du terrain d'origine de même que les sols de nature anthropique, donc

que la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

**CONSIDÉRANT**, qu'importe si les concentrations, selon les critères du MELCCFP, sont d'origine naturelle ou anthropique, le ministère considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent, assumer les coûts exorbitants afin de disposer des sols d'origine naturelle, dits contaminés, à des sites autorisés par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive entraîne donc l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serres en transport inutile de sols naturels car les sites autorisés sont en nombre limité et souvent loin des chantiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions du MELCCFP;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'appuyer** la résolution numéro 2024-10-169 de la municipalité de d'Ogden à l'égard d'une demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP;

**De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention, de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique des teneurs de fond;

**Et de transmettre** la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au Ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**ADOPTÉE**

**14.**

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**14.1**

**RECONNAISSANCE ET SOUTIEN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES - 2025**

25-01-016

**CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif situés sur le territoire de la ville de Chapais ou dans sa zone d'influence naturelle ont fait une demande d'accréditation auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation et l'appui de M<sup>me</sup> Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les organismes suivants soient reconnus par la Ville de Chapais dans le cadre de la politique du « Fonds d'aide aux organismes communautaires, culturels, sportif ou de loisirs », et ce, pour l'année 2025 :

- ✓ Association des propriétaires de chalet du Lac Cavan
- ✓ Camping Opémiska, coopérative de solidarité
- ✓ Centre de femmes « Les Essentielles »
- ✓ Chevaliers de Colomb, Conseil 6542
- ✓ Club de l'âge d'or « Les Vaillants de Chapais »
- ✓ Club de curling Opémiska
- ✓ Club de motos-neige de Chapais
- ✓ Club quad Eeyou Istchee Baie-James
- ✓ Défi Polaire Baie-James
- ✓ Équipe fripperies déjà vue
- ✓ Festival du dorée Baie-James
- ✓ Ligue de dard
- ✓ Objectif Bienveillance
- ✓ Paroisse Notre-Dame de lourdes
- ✓ Rayons de soleil du Nord
- ✓ Maison de la famille – Le Petit Train inc.
- ✓ Soirée des honneurs

## **ADOPTÉE**

### **15.**

#### **SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **15.1**

25-01-017

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles, signée conjointement par la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau, a pris fin le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais achemine les matières résiduelles recueillies sur son territoire et dans les sites de villégiature qu'elle dessert en vertu de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services, la protection incendie et la disposition des matières résiduelles avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau;

**CONSIDÉRANT** la volonté des deux Villes de conclure une entente de service d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau, se détaillant à 257,23 \$ par tonne métrique de matières résiduelles destinées à être enfouies;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors comité plénier du 16 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'autoriser** M. Jacques Fortin, maire et M<sup>me</sup> Mélanie Gagné, directrice générale, greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente proposé par la Ville de Chibougamau portant sur l'élimination des matières résiduelles;

**QUE** l'entente prendra effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2025.

## **ADOPTÉE**

**16.**  
**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**17.**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

25-01-018

**17.1**  
**AUTORISER LE PREMIER VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) est un organisme sans but lucratif, mandataire de la Ville de Chapais, qui a pour mission de promouvoir le développement socio-économique de la municipalité afin de procurer un milieu de vie agréable et prospère aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a prévu, au budget de fonctionnement 2025, un montant de 165 110 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la CDEC a demandé à la Ville de Chapais de procéder à un 1<sup>er</sup> versement de l'aide financière annuelle, pour un montant de 55 037 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Ville de Chapais autorise le premier versement d'un montant de 55 037 \$ à la Corporation de développement économique de Chapais;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-621-00-971.

**ADOPTÉE**

25-01-019

**17.2**  
**OCTROI D'UN CONTRAT À TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**une compagnie minière actuellement en exploration sur le site du complexe minier Opémiska envisage l'ouverture d'une mine à ciel ouvert sur d'anciens puits situés à moins d'un kilomètre de la 1<sup>re</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** *Transfert Environnement et Société* (Transfert) est une entreprise qui œuvre dans le dialogue pour bâtir et développer des solutions innovantes qui favorisent l'établissement de relations durables entre les initiateurs de projets et les communautés d'accueil;

**CONSIDÉRANT QUE** Transfert accompagne les organisations dans les phases de développement des projets en favorisant l'acceptabilité sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** Transfert a présenté une proposition d'affaires consistant à une banque d'heures annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat sera en deçà du seuil autorisé de 133 800 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'accepter** la proposition d'affaires de *Transfert Environnement et Société*;

**QUE** le budget autorisé pour 2025 est d'un montant maximum de 54 500 \$, plus les taxes applicables;

**D'autoriser** M<sup>me</sup> Mélanie Gagné, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec ce contrat;

**QUE** cette somme soit puisée au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-629-000-972.

**ADOPTÉE**

**18.**  
**VARIA**

**19.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**20.**  
**QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pascal Poirier - Absent

Caroline Belleau-Poirier nous informe que la collecte des bacs verts est reporté au 23 janvier en raison du froid extrême.

Mario Dionne - Absent

Jocelyn Bouchard félicite les 10 jeunes ayant participé au défi *Tip Tap Toc* à Alma le 18 janvier dernier et remercie les parents et bénévoles pour leur implication.

M. Bouchard nous informe que les travaux de CTR Soudure à l'aréna pour l'installation d'une structure d'acier sont complétés et que la Ville attend des confirmations de l'assureur avant de permettre l'accès à cette partie du centre sportif.

Nancy Toulza invite la population à participer en grand nombre au Défi Polaire Baie-James le 8 février prochain.

Daniel Forgues souhaite un bon mois à tous.

Jacques Fortin - Absent

**21.**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

25-01-020

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** cette séance ordinaire soit levée et terminée.  
Il est 19 h 35.

---

Jocelyn Bouchard  
Maire suppléant

---

Mélanie Gagné  
Directrice générale, greffière-  
trésorière